

Forêts Communales - Vente de plants forestiers excédentaires provenant de la Pépinière de Chailluz - Tarifs 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Pépinière de Chailluz gérée par convention par l'Office National des Forêts, produit des plants forestiers dont la destination est le reboisement de nos forêts communales.

Elle permet d'obtenir des plants à partir d'arbres semenciers parfaitement recensés dans nos forêts et bien adaptés à elles.

En fonction des besoins, il arrive qu'un excédent de plants soit disponible. Ceux-ci peuvent être commercialisés en direction des communes riveraines, sans concurrencer les producteurs privés.

A cette fin, il est proposé d'en fixer comme suit les tarifs de vente :

- Plants forestiers pour reboisement toutes essences : 2,00 F HT l'unité.
- Grands plants ornementaux et fruitiers :

TAILLE	QUANTITÉ	
	- de 30	+ de 30
80 - 100	6,00 F HT l'unité	4,50 F HT l'unité
100 - 120	9,00 F HT l'unité	7,00 F HT l'unité
120 et +	15,00 F HT l'unité	10,00 F HT l'unité

Sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à adopter ces tarifs, applicables pour l'année 1990.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs proposés.